

ARRETE DE CIRCULATION

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement.

Fête des Amis des Chats Libres

Dimanche 06 septembre 2026

Le Maire de Saint Trivier de Courtes :

- VU le Code des Communes et plus particulièrement les articles réglementant la circulation,
- VU le Code de la Route et les articles concernés.
- VU la demande formulée par Madame la Présidente de l'Association des Amis des Chats d'organiser une fête afin de récolter des fonds au profit de l'Association de 8 à 20 heures le dimanche 6 septembre 2026.
- **Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le dimanche 6 septembre 2026 de 8 à 20 heures, le stationnement et la circulation seront interdits VC 27 : Esplanade de la Poste depuis l'intersection avec la rue des Carrons (VC 26) jusqu'à l'entrée du Parking du Soleil d'Or.

Article 2 : Durant toute la durée de la manifestation, tous les usagers de la route devront se conformer à la réglementation mise en place sur site et tout contrevenant s'exposera à des sanctions réglementaires. La circulation et le stationnement pourront être rétablis dès la levée des panneaux.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Jayat,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Saint Trivier-de-Courtes
- Madame la Présidente de l'Agriculture en Fête.

Chargés chacun, en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à St Trivier de Courtes, le 12 août 2026

Le Maire,

Christophe DISSES

